

POLE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

Affaire suivie par : Laetitia BASVILLE

Tél. 03.26.63.67.33

Courriel : laetitia.basville@ccmoivrecoole.fr

Saint Germain, le 25 juin 2018

Objet : Inscriptions aux services périscolaires 2018-2019

Madame, Monsieur,

A la rentrée scolaire 2018, votre enfant fréquentera une des 8 écoles de la CCMC.

Je vous prie donc de trouver ci-joint, le dossier d'inscription qui comprend les documents suivants que je vous invite à lire avec attention :

- le règlement intérieur commun à tous les établissements et ses annexes
A CONSERVER
 - o la fiche administrative de l'école de votre enfant
 - o la fiche présentant les tarifs validés par le Conseil communautaire le 20 juin dernier
- la fiche d'inscription aux services périscolaires
A COMPLETER ET NOUS RETOURNER

Le service de garderie du mercredi matin reste proposé **à destination de toutes les écoles de la Communauté de communes sur deux sites.**

Vous pouvez donc choisir un des deux sites avec cependant un engagement annuel

- le Pôle scolaire de la Vallée de la Craie à **VESIGNEUL**
- le Pôle périscolaire à **COURTISOLS.**

Les documents sont **à nous retourner pour le**

Lundi 02 juillet 2018

- **Par l'enseignant de votre enfant**
- **Par mail au POLE SCOLAIRE PERISCOLAIRE : laetitia.basville@ccmoivrecoole.fr**
- **Par courrier : Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**
4, Grande Rue
51240 SAINT GERMAIN LA VILLE

Je vous rappelle que le bénéfice des services périscolaires pour l'année 2018-2019 est conditionné au règlement de toutes les sommes restant dues à la CCMC et que tout retard, supérieur ou égal à deux mois, pourra entraîner la suspension de l'accès à ces services, jusqu'à la régularisation de la situation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de communes
Et par délégation
La Directrice Générale des services

Laurence LAMIABLE